



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/formation-la-justice-adaptee-aux,1364.html>

Formation : La justice adaptée aux enfants - DEI Belgique - Mons

- Agenda des droits de l'enfant -

Date de mise en ligne : mardi 27 octobre 2020

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Objectifs de la formation : Le Conseil de l'Europe a adopté en 2010 des « Lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants » destinées à améliorer leur accès à leur prise en charge par la justice. Rédigées pour être utilisées par des professionnels travaillant dans les systèmes de justice pénale, civile ou administrative, ces directives abordent des thèmes tels que la famille, le besoin de respect ainsi que l'importance pour les enfants et les jeunes d'être écoutés et si possible entendus.

Au terme de cette formation, les participants auront une connaissance approfondie de ces lignes directrices et seront à même de questionner leur pratique et le fonctionnement du système de justice pour s'assurer qu'ils sont adaptés aux enfants.

Contenu : Cette formation partira des lignes directrices adoptées par le Conseil de l'Europe et en décortiquera le contenu et les fondements : la participation des enfants, l'intérêt supérieur des enfants, la dignité, la protection contre la discrimination et la primauté du droit. Elle analysera l'application et la portée de ces lignes directrices dans le contexte belge et verra si notre pays les respecte déjà ou s'il y a matière à améliorations en ce qui concerne les principaux éléments de cette approche :

- Information et conseils ;
- Protection de la vie privée et familiale ;
- Sécurité
- Formation des professionnels
- Approche multidisciplinaire
- Privation de liberté

A travers divers exercices, la formation aidera les participants à réfléchir les systèmes de justice en « se mettant dans la peau d'un enfant » pour comprendre ce qu'il ressent et comment on peut mieux prendre en compte sa situation.

Public : Cette formation s'adresse à toute personne qui travaille avec des enfants dans ou autour d'un système de justice ou avec des enfants confrontés à la justice (interprète, psychologue, avocats, éducateur etc.), qu'elle soit protectionnelle, pénale, civile ou administrative et que l'enfant soit concerné directement ou indirectement par cette "grosse machine".

Plus d'infos sur <http://www.jeunesseetdroit.be/forma...>